

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 3

### MAINTIEN DE LA RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU COMMUNE DE BAR-SUR-SEINE

Troyes, le 23 février 2023

L'apparition de symptômes gastro-intestinaux à Bar-sur-Seine, qui ont touché une centaine d'individus, le vendredi 20 janvier dernier, donne lieu à un suivi attentif et continu de la part des services de l'État de la qualité de l'eau dans le réseau.

Dans le cadre du suivi renforcé de l'ARS, douze prélèvements ont été réalisés le 20 février sur le réseau d'eau potable de Bar-sur-Seine (deux prélèvements réalisés au niveau des réservoirs « les vignes du mérite » et « la montée des bois », neuf prélèvements réalisés sur le réseau de distribution, en rive droite et rive gauche, et un réalisé au niveau du captage).

#### **I. Résultats des analyses :**

Les résultats de ces analyses, parvenues ce jeudi 23 février 2023, indiquent :

- Une absence de contamination par la bactérie E. coli et coliformes ;
- Une présence de parasites de type *cryptosporidium* :
  - 4 parasites pour 100 litres d'eau pour trois points du réseau de distribution en rive droite et en rive gauche ;
  - 8 parasites pour 100 litres d'eau pour un autre point du réseau de distribution de la rive droite.

Ces résultats montrent une diminution de la présence de parasites. Les mesures de restriction mises en œuvre le 10 février dernier sont maintenues jusqu'au retour à la normale.

Les habitants de la commune de Bar-sur-Seine sont invités à purger l'ensemble des canalisations de leur réseau intérieur, au sein de leur habitation (robinets extérieurs et intérieurs).

Les services de l'ARS réaliseront de nouveaux prélèvements supplémentaires en début de semaine prochaine pour des résultats attendus au plus tard le vendredi 3 mars.

#### **II. Suivi de la situation :**

Les résultats des analyses de l'eau sont accessibles sur le lien suivant :  
<https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/afficherPage.do?methode=menu&usd=AEP&idRegion=44>

Les services de l'ARS et Santé Publique France sont pleinement mobilisés pour contacter les personnes inscrites sur le registre sanitaire tenu en mairie de Bar-sur-Seine. À ce jour, sur les 200 personnes inscrites sur le registre, 120 ont pu être contactées. Le rapport de Santé Publique France sera rendu public dans les prochaines semaines.

### **III. Consignes immédiates à suivre par la population en matière de consommation de l'eau du robinet :**

L'eau du robinet ne doit pas être utilisée, sans ébullition préalable prolongée pendant au moins 3 minutes, pour :

- la boisson ;
- la préparation des aliments non cuits ;
- et le brossage des dents.

L'usage de l'eau pour la toilette corporelle et l'utilisation des sanitaires reste possible durant la durée de la restriction.

Cécile DINDAR, préfète de l'Aube, remercie l'ensemble des services mobilisés pour apporter une solution pérenne à cette crise.

## **Contact presse**

Centre opérationnel départemental

Tél : 03 25 42 35 00

Mél : [pref-communication@aubes.gouv.fr](mailto:pref-communication@aubes.gouv.fr)

